

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 133/02

ÉFAI – 020288 – AMR 34/031/02

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

### GUATÉMALA

les membres de la *Fundación Rigoberta Menchú Tum* (FRMT, Fondation Rigoberta Menchú) dans la ville de Guatémala

Tué : Guillermo Ovalle de León (h), âgé de 30 ans

Londres, le 1<sup>er</sup> mai 2002

Depuis le meurtre de Guillermo Ovalle de León le 29 avril, Amnesty International est préoccupée par la sécurité du personnel de la Fundación Rigoberta Menchú Tum (FRMT, Fondation Rigoberta Menchú). Cet homicide pourrait avoir eu comme objectif d'intimider la Fondation pour qu'elle mette fin aux actions qu'elle mène pour que les anciens responsables guatémaltèques soupçonnés d'avoir commis des massacres soient déférés à la justice.

Guillermo Ovalle de León était un employé administratif de la FRMT et le neveu du directeur général de la fondation. Le 29 avril, alors qu'il déjeunait dans un restaurant proche des bureaux de la FRMT, trois hommes armés ont fait irruption et ont commencé à dévaliser des clients. Lorsqu'un des clients a voulu résister, les hommes armés ont ouvert le feu et Guillermo Ovalle de León a été touché au moins 25 fois. Deux autres personnes ont été blessées au cours de cette fusillade que les autorités ont qualifié d'infraction de droit commun.

Avant la fusillade, des personnes suspectes et une voiture aux vitres opaques auraient été vues devant les bureaux de la FRMT. Au moment même où Guillermo Ovalle de León était tué plusieurs appels téléphoniques anonymes sont parvenus aux bureaux de la FRMT, faisant entendre une marche funèbre.

Des groupes guatémaltèques de défense des droits humains craignent que l'homicide dont a été victime Guillermo Ovalle de León ne soit un acte d'intimidation plutôt qu'une infraction de droit commun. La fusillade a eu lieu la veille de l'ouverture des audiences civiles sur le massacre de 11 paysans dans le village de Xamán qui aurait été perpétré par des soldats guatémaltèques en 1995. La FRMT fournit une assistance juridique aux survivants du massacre participant à ces audiences.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis près de deux ans, les défenseurs guatémaltèques des droits humains font l'objet d'une nouvelle vague d'atteintes à leurs droits fondamentaux. Beaucoup ont été menacés, harcelés et intimidés parce qu'ils enquêtaient sur des violations des droits humains commises par le passé et cherchaient à obtenir que les responsables présumés de ces violations soient traduits en justice.

En décembre 1999, la FRMT a intenté en Espagne une action en justice pour génocide et autres crimes contre l'humanité contre plusieurs anciens responsables guatémaltèques. En mars 2000, un juge espagnol a statué que l'affaire devait être examinée en Espagne. Depuis que la FRMT a intenté cette action en justice, son personnel est harcelé et persécuté ; il reçoit des menaces de mort. En décembre 2000, le tribunal national espagnol a statué qu'il n'avait pas actuellement compétence pour entendre cette affaire. La FRMT a fait appel de cette décision et le 26 avril 2002, trois jours avant l'homicide dont a été victime Guillermo Ovalle de León, la Cour suprême espagnole a annoncé que le procès en appel s'ouvrirait le 30 mai 2002.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :**

- dites-vous très préoccupé par l'homicide dont a été victime Guillermo Ovalle de León ;
- demandez aux autorités d'ouvrir immédiatement une enquête sur le mobile de cet homicide et de déférer à la justice les personnes soupçonnées d'en être responsables ;
- appelez également les autorités à enquêter sur les appels téléphoniques anonymes qui sont parvenus aux bureaux de la FRMT au moment de cet homicide ;
- exhortez les autorités à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité du personnel de la FRMT ;
- rappelez aux autorités leurs obligations envers les défenseurs des droits humains définies dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui a été adoptée en décembre 1998, et dans les résolutions de l'Organisation des États américains (OEA).

**APPELS À :****Président de la République :**

Lic. Alfonso Portillo Cabrera  
Presidente de la República de Guatemala  
6ª Avenida "A" 4-41, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Télégrammes :** Presidente de la República de Guatemala,  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 239 0090

**Formule d'appel :** *Excelentísimo Señor Presidente,* /  
Monsieur le Président de la République,

**Vice-Président de la République :**

Lic. Juan Francisco Reyes López  
Vicepresidente de la República de Guatemala  
6ª Avenida "A" 4-18, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Télégrammes :** Vicepresidente de la República, Ciudad de  
Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 239 0090

**Formule d'appel :** *Señor Vicepresidente,* / Monsieur le Vice-  
Président de la République,

**Ministre de l'Intérieur :**

Eduardo Arévalo Lacs  
Ministro de Gobernación  
Ministerio de Gobernación  
6ª Avenida 4-64, Zona 4  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Télégrammes :** Ministro de Gobernación, Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 362 0237 / 0239

**Formule d'appel :** *Señor Ministro,* / Monsieur le Ministre,

**Directeur général de la police nationale civile :**

Comisario Luis Arturo Paniagua Galicia  
Director General de la Policía Nacional Civil  
6ª Avenida 13-71, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Télégrammes :** Comisario Luis Arturo Paniagua Galicia, Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 251 9382

**Formule d'appel :** *Señor Director,* / Monsieur le Directeur ,

**COPIES À :****Fondation Rigoberta Menchú Tum :**

Fundación Rigoberta Menchú Tum  
1ª Calle 7-45, Edificio Soalsa  
Zona 1, Ciudad de Guatemala  
Guatemala

**Fax :** + 502 254 4477

**Procureur des droits humains :**

Lic. Julio Eduardo Arango Escobar  
Procurador de Derechos Humanos  
Procuraduría de los Derechos Humanos  
12 Avenida 12-72, Zona 1  
Ciudad de Guatemala 01001, Guatemala

**Télégrammes :** Procurador de Derechos Humanos,  
Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 238 1734

**Courriers électroniques :** [opdhg@guatenet.net.gt](mailto:opdhg@guatenet.net.gt)

**Formule d'appel :** *Estimado Procurador,* / Monsieur le  
Procureur,

**Journal :**

Diario *Prensa Libre*  
13 Calle 9-31, Zona 1  
Ciudad de Guatemala, Guatemala

**Fax :** + 502 251 8768

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 12 JUIN 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*